

en dernier ressort, la décision de demander le remboursement prévu au présent article. La Ville peut demander à être entendue par le comité de coordination. » En termes de sanction, le protocole est clair : la Ville est convoquée et doit présenter ses voies et moyens. Une navette est prévue entre Beliris et la Ville pour la soumission des moyens de défense. À ce jour, cette procédure n'a pas été lancée. Je rappelle que dans le cadre d'un chantier Beliris, le financement est assuré par le pouvoir fédéral. La destruction de la pelouse a été constatée et signalée à l'exploitant de l'établissement. Monsieur Oberwoits, le chantier du Carrefour des Attelages n'a pas encore débuté. Et comment voulez-vous que j'intervienne contre les automobilistes qui cassent les bordures ?

Tout n'est pas parfait, je l'admets, et nous devons mener une gestion plus stricte du Bois de la Cambre. Mais dois-je interdire les vingt-quatre heures vélo ?

**Mme Nagy.**- L'échevin a-t-il pris contact avec Mme Onkelinx sur ce dossier ?

**Mme la Présidente.**- Vous pourrez poser votre question lors de la prochaine section.

**Mme Nagy.**- Dans un système démocratique, le dernier mot revient au Conseil.

**Mme la Présidente.**- Le règlement ne prévoit qu'une seule réplique.

---

### **Question d'actualité de Mme Nagy concernant le projet de verrière rue Neuve**

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Nagy pour sa question.

**Mme Nagy.**- La presse nous a dévoilé votre volonté de faire de la rue Neuve le plus grand centre commercial d'Europe. L'idée de construire une verrière au dessus de cette artère commerciale interpelle par son incohérence. De tels effets d'annonce sur un projet dont on apprend à la lecture de la presse que le financement n'est pas assuré et dont les contraintes techniques et les conséquences urbanistiques ne sont pas abordées, dénotent, à tout le moins, un manque de projet réel pour le centre-ville. La rue Neuve mérite qu'on s'en occupe sérieusement et que l'on veille à son entretien. Outre la problématique du

sentiment d'insécurité, contre laquelle des mesures préventives et positives seraient plus utiles, ce plan touche à l'essence même du projet d'une ville agréable. Un centre commercial ne doit en aucun cas mettre à mal l'articulation entre commerces, habitats et loisirs. Des questions se posent également quant à l'entretien d'une telle toiture de verre ou aux modalités d'approvisionnement des commerces.

Va-t-on vers une rue privatisée accessible seulement à certaines heures ?

Comment garantir son accessibilité aux services de lutte contre l'incendie ?

Comment articuler ce projet avec celui du Heysel ?

Je reste persuadée qu'il est essentiel de dédier davantage d'espace aux habitants pour sauver le caractère multifonctionnel de la rue Neuve. Dans ce but, vous évoquez 140 logements en cours de rénovation. Où en sont ces travaux ?

S'intègrent-ils dans un plan plus global de rénovation ?

Se pose également la question du caractère monofonctionnel de la rue (absence d'Horeca, un seul type de magasins). Ce projet démontre un manque de vision cohérente dans le chef de la majorité. N'y a-t-il pas d'autres dépenses plus urgentes et utiles ?

Dans le budget 2010 et les prévisions 2011-2012, rien n'est inscrit concernant la rue Neuve. Celle-ci exige pourtant des mesures urgentes. Quelles réponses concrètes, pas uniquement imaginées au sein du Collège, pourrez-vous apporter aux attentes des citoyens pour améliorer la situation de la rue Neuve ?

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Coomans de Brachène.

**M. Coomans de Brachène**. - J'ai lu l'article de presse consacré à la couverture de la rue Neuve. Il laisse à penser que tout est déjà décidé.

**M. Close**, échevin. - L'article en question concerne les heures d'ouverture des commerces, et non la couverture de verre.

**M. Coomans de Brachène**. - Il n'empêche que l'amalgame est fait et qu'en associant ces deux éléments, on nous fait croire que tout a été décidé. Je n'ai pas entendu de démenti officiel de la part de la Ville indiquant qu'aucune décision

n'avait été prise sur ce projet de couverture de verre.

**M. Close**, échevin.- M. Coomans confond la couverture de la rue Neuve et l'accord sur l'ouverture des commerces jusqu'à 19 heures. Madame Nagy, l'article expose une proposition du BECI et du président du VOKA. Selon moi, il est positif qu'une organisation qui représente les commerçants et les indépendants réfléchisse sur un programme ambitieux d'aménagement de la rue Neuve. Cela dénote une véritable volonté de trouver une solution. Madame Nagy, vous avez peut-être raison : la Ville a d'autres priorités. Toutefois, nous sommes en droit de soutenir ceux qui nourrissent des ambitions pour la Ville. Je ne me situe pas dans une logique misérabiliste. Un projet est lancé. Soutenons-le, sans pour autant l'accepter tel quel ! J'ai estimé que cette perspective était intéressante. La rue Neuve mérite un débat général. Le BECI est une organisation représentative et son intérêt pour la rue Neuve constitue une démarche intéressante. L'initiative du BECI et du VOKA est de celles qui alimentent la réflexion urbaine.

**M. Ceux**, échevin.- Cette question mérite débat et je ne nourris aucune susceptibilité à cet égard. Selon moi, une couverture de la rue Neuve soulèverait plus de questions qu'elle ne résoudrait de problèmes. Nous travaillons pour revitaliser le centre-ville, mais ces projets demandent beaucoup de temps et d'énergie !

J'en viens aux logements : onze appartements ont été aménagés par une agence immobilière sociale aux 144-148 ; des chambres d'étudiants, des studios et 12 appartements ont été réalisés en 2007 au 54-54a ; en 2009, nous avons délivré un permis pour la transformation de bureaux en 97 logements (au début de la rue Neuve). Nous avons donc créé 140 logements et nous devons continuer prioritairement dans cette voie. Je souhaite que nous collaborions, tous ensemble, à l'amélioration de la situation de la rue Neuve.

**Mme Nagy**.- Cela fait plus de deux ans que j'interroge le Collège sur la situation de la rue Neuve, compte tenu du développement de centres commerciaux

comme celui du Heysel. Tout qui passe par la rue Neuve comprendra que cette artère est confrontée à un problème d'animation. J'aime à imaginer des solutions réalisables et qui ont déjà fait leurs preuves. (À Québec, la verrière d'une rue a été enlevée...)

D'autres types d'activités doivent être introduites dans la rue Neuve. Une telle démarche requiert des projet, des budgets. Des propositions telles que celle qui nous est soumise ne sont que des effets d'annonce qui n'avancent à rien. La rue Neuve est structurante du centre-ville et sa revitalisation exige une réflexion globale intégrant les grands boulevards. Et aucun budget n'a été inscrit (ni en 2010, ni en 2011, ni en 2012) pour cette artère. Mais je suis toute prête à collaborer avec vous à la recherche d'une solution dont l'efficacité aura déjà été prouvée.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Coomans de Brachène.

**M. Coomans de Brachène.**- Si ce projet ne résulte pas d'une décision du Collège, je vous invite à préciser la position de la Ville.

**Mme la Présidente.**- Je vous demanderais de formuler votre remarque et d'éviter les procès d'intention.

**M. Coomans de Brachène.**- La Ville a d'autres priorités. La rue Neuve est toujours aussi sale et insécurisante. J'emmènerai l'échevine de la Propreté le constater *in situ*. Quant aux commerces illégaux présents sur l'artère, j'encourage la Ville à y mettre fin. Avant de lancer de beaux projets pour la rue Neuve, des mesures doivent être prises pour en garantir la bonne gestion.

---